



SECTION 3 : APPROCHE ET CADRE ANALYTIQUES



SECTION 3 : APPROCHE ET CADRE ANALYTIQUES

L'approche analytique de l'IPC présente quatre aspects clés dans la réalisation de l'analyse situationnelle : (1) la méta-analyse ; (2) la convergence des preuves ; (3) la distinction entre l'insécurité alimentaire aiguë et chronique ; et (4) le cadre analytique de l'IPC.

1. Méta-analyse

On peut définir l'IPC comme un ensemble de protocoles permettant la méta-analyse des situations de sécurité alimentaire, également appelée « analyse d'ensemble ». L'IPC utilise des données et des informations existantes pour classer les grandes catégories d'insécurité alimentaire essentielles à la prise de décision. Une information nuancée peut également s'avérer utile pour des décisions particulières ou répondre à certaines questions ; toutefois, le but de l'IPC est de fournir l'analyse d'ensemble dont ont toujours besoin les multiples parties prenantes pour prendre leur décision. La méta-analyse de l'IPC a recours à des méthodologies plus spécifiques et des indicateurs clés qui mesurent l'insécurité alimentaire. La méta-analyse de l'IPC permet d'appliquer celle-ci dans un vaste éventail de contextes et de fournir une information essentielle et comparable de façon cohérente.

2. Convergence des preuves

Plutôt que d'avoir recours à la modélisation mathématique, l'IPC utilise une approche fondée sur la « convergence des preuves ». Pour ce faire, les analystes doivent compiler les preuves et les interpréter en fonction d'un tableau de référence commun dans lequel l'insécurité alimentaire est classifiée en 5 phases. L'IPC opte pour l'approche fondée sur la convergence des preuves en raison d'un certain nombre de difficultés inhérentes à l'analyse de la sécurité alimentaire. Ces difficultés sont notamment la complexité de l'analyse, les limitations en matière de données et leur qualité, ainsi que le besoin de contextualiser les indicateurs.

Pour permettre la comparabilité, les tableaux de référence d'IPC sont basés sur les résultats de sécurité alimentaire (qui sont généralement comparables entre différents groupes de populations), auxquels s'ajoutent les facteurs contributifs (qui peuvent varier et doivent être interprétés en fonction du contexte local). Dans le cadre de l'approche fondée sur la convergence des preuves de l'IPC, les analystes doivent évaluer de façon critique l'ensemble des preuves et, tout bien considéré, estimer au mieux la sévérité de la situation en fonction du Tableau de référence IPC. Ce processus est similaire à ce qui a été appelé « la prise de décision delphi », fréquemment utilisée dans le domaine médical lorsque le phénomène étudié est complexe et que les données/informations sont incomplètes et peu concluantes.

Cette démarche requiert une documentation précise des preuves et une évaluation de leur fiabilité. Si tentant qu'il soit du point de vue de la modélisation, l'IPC ne pondère pas *a priori* les preuves. Une pondération universelle est impossible pour autant que chaque situation présente un contexte unique du point de vue des moyens d'existence, des facteurs historiques et autres qui auraient une influence sur la façon d'interpréter les indicateurs.

3. Insécurité alimentaire aiguë et chronique

La version 2.0 de l'IPC fait la distinction entre deux types d'insécurité alimentaire, à savoir l'insécurité alimentaire aiguë et l'insécurité alimentaire chronique. Pour l'IPC, une insécurité alimentaire aiguë est un instantané de la sévérité actuelle ou projetée de la situation, indépendamment des causes, du contexte ou de la durée. L'insécurité alimentaire chronique correspond à la prévalence d'une insécurité alimentaire persistante, par exemple des niveaux d'insécurité alimentaire qui persistent malgré l'absence de dangers/chocs ou une fréquence élevée d'années marquées par une insécurité alimentaire aiguë.

Du point de vue du soutien à la prise de décision, il convient, dans un contexte d'insécurité alimentaire aiguë, de se doter d'objectifs stratégiques à court terme (idéalement liés aux objectifs à moyen et à plus long terme). L'insécurité alimentaire chronique requiert, en revanche, des objectifs stratégiques à moyen et à long terme pour s'attaquer aux causes sous-jacentes. L'insécurité alimentaire chronique et l'insécurité alimentaire aiguë ne s'excluent pas mutuellement. Une zone ou un ménage peut se trouver dans une des deux situations ou dans les deux à la fois ; en effet, l'insécurité alimentaire aiguë vient souvent « couronner » une insécurité alimentaire chronique. Il faut donc se pencher sur la nature et les relations qui existent entre une situation chronique et une situation aiguë pour élaborer les stratégies les plus efficaces et adéquates possibles.

Cette version 2.0 du Manuel IPC se centre sur les révisions de l'analyse de l'insécurité alimentaire aiguë. Les outils et procédures d'analyse de l'insécurité alimentaire chronique étant encore à l'état de prototypes (en attendant l'expérimentation sur le terrain et la révision), ils sont regroupés dans l'annexe 4. Les outils et procédures d'analyse de l'insécurité alimentaire chronique devraient être pleinement intégrés à la prochaine version du Manuel IPC. Quoi qu'il en soit, les utilisateurs à l'échelle nationale sont invités à utiliser les protocoles d'analyse de l'insécurité alimentaire chronique et à formuler leurs commentaires à l'Unité de soutien global.

4. Cadre analytique IPC

Le Cadre analytique IPC rassemble des aspects clés des quatre cadres conceptuels généralement reconnus en matière d'analyse de la sécurité alimentaire, de la nutrition et des moyens d'existence, notamment en ce qui concerne la sécurité alimentaire des ménages :

- (1) le risque = f (danger, vulnérabilité) (White 1975, Turner et al., 2003) ;
- (2) le Cadre des moyens d'existence durables (Sen, 1981 ; Frankenberger, 1992 ; SCF-UK, 2000 ; DFID, 2001) ;
- (3) les quatre dimensions de la sécurité alimentaire : la disponibilité, l'accès, l'utilisation et la stabilité (FAO, 2006) ;
- (4) le Cadre conceptuel de l'Unicef en matière de nutrition (Unicef 1996).

Le diagramme 2 illustre la façon dont les principaux aspects de ces cadres sont intégrés pour orienter l'analyse IPC. Pour plus de détails sur chacun de ces cadres individuels, voir l'annexe 5.

La classification générale IPC entre l'insécurité alimentaire aiguë ou chronique se base sur l'ensemble des preuves liées à la sécurité alimentaire qui sont elles-mêmes divisées en résultats de sécurité alimentaire et facteurs contributifs de la sécurité alimentaire.

Résultats de la sécurité alimentaire

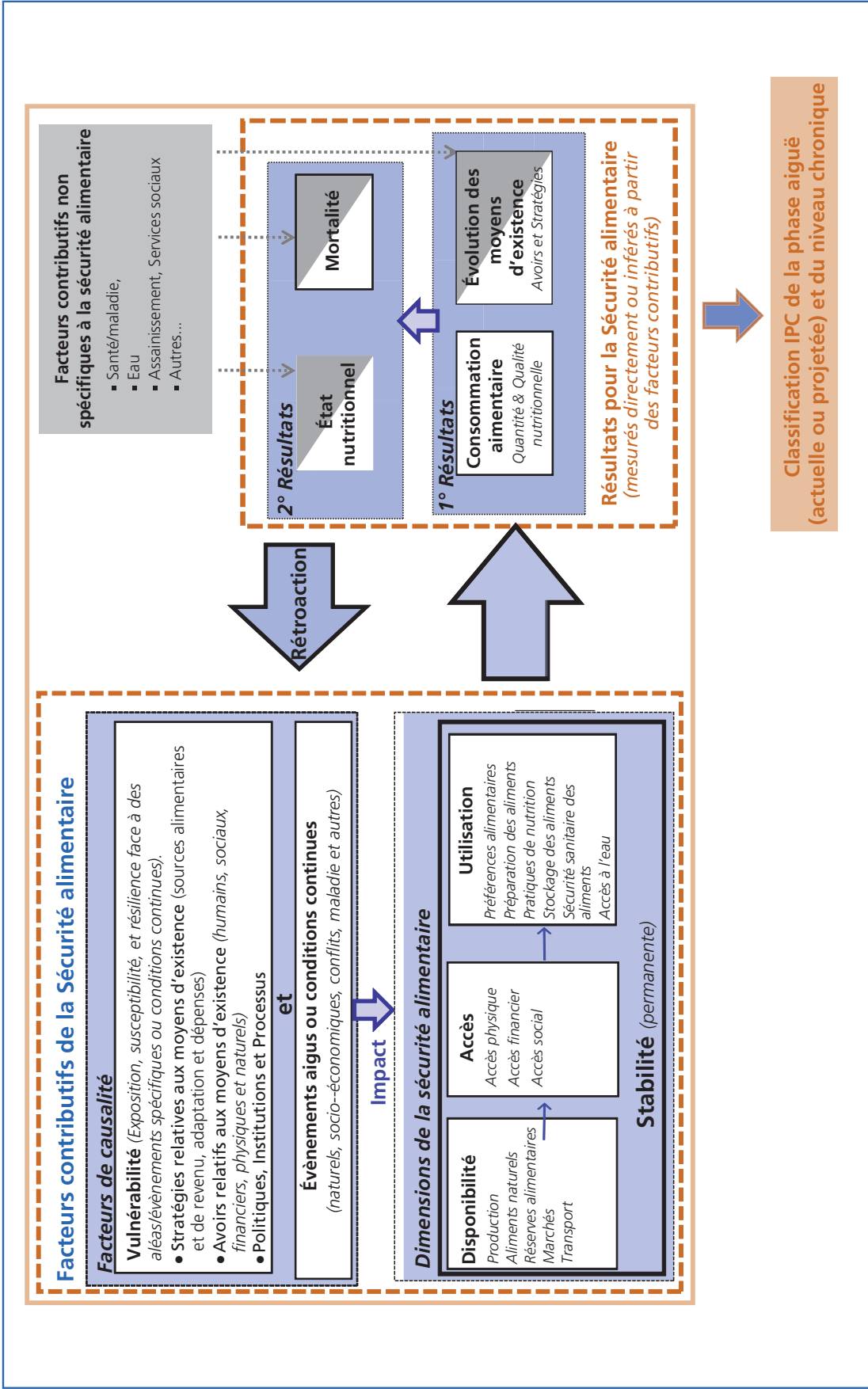
L'IPC permet une comparabilité de l'analyse en établissant la classification en référence directe avec des **résultats** réels ou déduits, y compris les résultats primaires (changement dans la consommation d'aliments et les moyens d'existence) et les résultats secondaires (statut nutritionnel et taux de mortalité). Les résultats de la sécurité alimentaire sont généralement comparables, quel que soit le contexte en termes de moyens d'existence, de groupes ethniques, de situation socio-économique et autre. L'analyse IPC est réalisée en renvoyant aux normes internationales relatives à ces résultats. Les Tableaux de référence IPC de l'insécurité alimentaire aiguë et chronique spécifient des seuils pour les indicateurs clés de résultats liés à des méthodes utilisées pour mesurer ces résultats et les associer aux différentes phases (dans le cas de l'insécurité alimentaire aiguë) et à différents niveaux (dans le cas de l'insécurité alimentaire chronique).

Il est important de signaler que, sur ces quatre résultats, seule la consommation alimentaire (y compris sur le plan de la quantité et de la qualité nutritive) est propre à la sécurité alimentaire. Les autres éléments (évolution des moyens d'existence, taux de nutrition et taux de mortalité) peuvent tous être influencés par des facteurs contributifs non liés à la sécurité alimentaire (par exemple, la santé, les maladies, la qualité de l'eau, l'assainissement, l'accès aux services sociaux). Cette approche est conforme au Cadre conceptuel de l'Unicef en matière de nutrition (voir l'annexe 6). La classification de l'IPC porte sur la situation de la sécurité alimentaire et non pas sur la situation générale en matière de nutrition (qui, comme mentionné plus haut, peut être influencée par des facteurs totalement différents de ceux de la sécurité alimentaire, comme la santé, les maladies et l'assainissement). C'est pourquoi il est indispensable que les analystes qui ont recours à des preuves relatives aux changements observés dans la nutrition, la mortalité et les moyens d'existence vérifient soigneusement si ceux-ci sont associés à des causes

ENCART 1 : L'IPC ET LA SANTÉ

Il existe une relation étroite entre la sécurité alimentaire et la santé. Le Cadre analytique de l'IPC aborde la santé de trois façons : (1) comme vulnérabilité sous-jacente en termes de capital humain ; (2) comme événement aigu/chronique sous la forme de maladie ; et (3) comme facteur contributif non spécifique de la sécurité alimentaire des résultats IPC en matière de sécurité alimentaire. Toutefois, la santé ou la maladie n'est pas considérée comme l'un des quatre résultats IPC de sécurité alimentaire, et ce pour deux raisons : (1) les effets d'une mauvaise santé devraient être apparents dans les indicateurs de nutrition ou de mortalité ; et (2) il n'existe pas, pour la santé/maladie, de seuils clairs et universels pouvant être utilisés à des fins de classification. Pour en savoir plus sur le rapport entre santé et sécurité alimentaire, voir l'annexe 6.

Diagramme 2 : Cadre analytique de l'IPC



liées ou non à la sécurité alimentaire. Pour mieux comprendre les causes et les facteurs déterminants d'une situation globale en matière de nutrition, il faut mener une analyse tout aussi détaillée des problèmes de santé et d'assainissement. Cette tâche constitue un vrai défi, mais l'analyse IPC, qui est fondée sur des preuves relatives à la nutrition et à la mortalité, doit pour le moins démontrer quelles sont les causes spécifiques à la sécurité alimentaire qui sont à l'origine de ces résultats.

Facteurs contributifs de la sécurité alimentaire

Les facteurs contributifs de la sécurité alimentaire sont divisés en deux volets : les facteurs de causalité et l'impact sur les dimensions de la sécurité alimentaire.

Facteurs de causalité

Conformément au cadre « risque = f (danger, vulnérabilité) », les facteurs de causalité incluent les éléments de vulnérabilité et les éléments liés au risque. Dans ce cadre, la *vulnérabilité* est définie sur le plan conceptuel en fonction de : l'exposition (l'aléa affecte-t-il une population, et dans quelle mesure ?), la *susceptibilité* (de quelle façon l'aléa affecte-t-il les moyens d'existence d'une population, et dans quelle mesure ?), et la *résilience* (quelle est la capacité d'adaptation de la population ?).

Selon l'approche des moyens d'existence durables, la vulnérabilité peut être définie sur le plan analytique en termes de :

- **stratégie des moyens d'existence** : une analyse comportementale du type et des quantités de sources de nourriture, des sources de revenus et des profils de dépenses des ménages ;
- **avoirs relatifs aux moyens d'existence** : une analyse structurelle des cinq capitaux requis pour soutenir les moyens d'existence d'un ménage : à savoir le capital humain, le capital financier, le capital social, le capital physique et le capital naturel ;
- **politiques, institutions et processus** : une analyse sociale, politique et économique de la façon dont ces aspects soutiennent (ou pas) les moyens d'existence des ménages.

L'autre volet des facteurs de causalité est constitué par des épisodes aigus ou une situation existante, par exemple des catastrophes naturelles (sécheresse, inondation, raz-de-marée, etc.), des conditions socio-économiques (fortes fluctuations ou envolées des prix), des conflits (guerre, troubles sociaux, etc.), des maladies (VIH/sida, choléra, paludisme, etc.) et d'autres événements/conditions qui ont un impact sur les dimensions de la sécurité alimentaire.

S'il n'appartient pas à l'analyse IPC proprement dite d'établir les seuils de base de la vulnérabilité/des moyens d'existence, le fait d'avoir une étude de base récente en matière de moyens d'existence pourrait faciliter l'accès à une information contextuelle importante déjà disponible.

Impact sur les dimensions de la sécurité alimentaire

Les interactions entre les facteurs de causalité (y compris les événements aigus/chroniques et la vulnérabilité) ont des effets directs sur les quatre dimensions de la sécurité alimentaire, à savoir la disponibilité, l'accès, l'utilisation et la stabilité. Ces dimensions présentent des interactions de type séquentiel : en effet, la nourriture doit être disponible pour que les ménages puissent y avoir accès ; ils doivent ensuite l'utiliser de façon appropriée et c'est l'ensemble du système qui doit être stable (Barrett, 2010).

- **Disponibilité** : dans cette dimension, il s'agit de savoir si la nourriture est réellement ou potentiellement présente matériellement, y compris dans les aspects de production, d'aliments prélevés dans la nature, de réserves d'aliments, de marchés et de transport.
- **Accès** : si la nourriture est réellement ou potentiellement présente matériellement, la question suivante est de savoir si les ménages ont un accès suffisant (par exemple, le droit) à cette nourriture, y compris sur le plan physique (distance, infrastructure, etc.), financier (pouvoir d'achat) et social (ethnie, religion, affiliation politique, etc.).
- **Utilisation** : si la nourriture est disponible et si les ménages y ont un accès adéquat, la question suivante est si les ménages utilisent la nourriture de façon suffisante, en termes de préférences alimentaires, de préparation, de pratiques d'alimentation, de stockage et d'accès à une eau de meilleure qualité. Le terme « utilisation » peut se prêter à diverses interprétations, mais dans le Cadre analytique de l'IPC, il fait explicitement référence à l'utilisation physique de la nourriture à l'échelle des ménages, qui n'inclut

pas l'utilisation biologique de la nourriture à l'échelon individuel. L'utilisation biologique de la nourriture à l'échelon individuel constitue, du moins pour l'IPC, un facteur important pour comprendre l'ensemble des résultats nutritionnels.

- **Stabilité** : si les conditions de disponibilité, d'accès et l'utilisation sont réunies et que les ménages ont une nourriture adéquate en termes de qualité et de quantité, la question qui se pose est de savoir si l'ensemble du système est stable ou pas, de façon à ce que la sécurité alimentaire des ménages soit permanente. La question de la stabilité peut faire référence à une instabilité à court terme (qui peut conduire à une insécurité alimentaire aiguë) ou à une instabilité à moyen/long terme (qui peut conduire à une insécurité alimentaire chronique). Les facteurs climatiques, économiques, sociaux et politiques peuvent également être à l'origine d'une instabilité.

L'interaction entre les facteurs contributifs (y compris les facteurs de causalité et les impacts sur les dimensions de la sécurité alimentaire) engendre soit un risque d'aggravation, soit un changement positif dans les résultats de sécurité alimentaire. Le cadre inclut explicitement un mécanisme de rétroaction grâce auquel les changements intervenus dans les résultats de sécurité alimentaire se traduisent souvent par des changements ultérieurs dans les facteurs contributifs de la sécurité alimentaire, tels que l'aggravation ou l'amélioration de la vulnérabilité et/ou d'événements aigus ou chroniques, qui conduisent à leur tour à des changements dans les impacts sur les dimensions de la sécurité alimentaire.

L'analyse des questions de parité homme femme est transversale dans l'ensemble du Cadre analytique de l'IPC. Dans certains domaines, l'égalité entre les sexes peut être prise en compte en même temps que l'âge, le groupe socio-économique, l'ethnie et d'autres facteurs déjà abordés dans le cadre IPC de la vulnérabilité. Cependant, étant donné l'effet profond et pratiquement universel de la parité hommes femmes sur l'analyse de la sécurité alimentaire des ménages, tous les aspects du Cadre analytique de l'IPC devraient inclure une étude des questions de parité.

Le Cadre analytique est délibérément général, ce qui ne veut pas dire qu'il faille apporter des preuves pour chacun des éléments du cadre pour procéder à une classification. Au contraire, la classification de l'IPC peut être réalisée indépendamment du nombre de preuves disponibles. En d'autres termes, l'IPC tire le meilleur parti possible de l'information disponible.